



La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

6 JUIN 2021- N°28

Un bilan de l'année 2020

Comme chaque année, le printemps sonne la fin de l'exercice budgétaire des communes et est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée pour notre municipalité.

Et c'est une drôle d'année que cette année 2020 que nous venons de vivre et que nous ne sommes pas prêts d'oublier....

Une année de contraintes, de privations, de chagrin pour certains... Une année bien compliquée en tous cas et qui hélas, à tendance à se prolonger un peu trop sur 2021...

Qui aurait cru au 15 mars dernier, au soir du 1^{er} tour des élections municipales, que la pandémie annoncée allait avoir de telles conséquences sur notre économie, nos vies quotidiennes et sociales à tous...

Même si les confinements et les protocoles sanitaires successifs ont interdit les diverses manifestations qui rythmaient d'habitude la vie de notre commune et nous ont privé des multiples occasions de nous rencontrer, nous avons tous pris conscience des réels privilèges que pouvait porter notre vie rurale. Certes nous sommes loin du supermarché ou du cinéma mais nous jouissons tout de même d'une certaine qualité de vie que, nous l'avons vu, beaucoup de citadins nous envient.

En ces temps de confinement, il y a longtemps que nous n'avions pas été aussi nombreux au village et paradoxalement, c'est à ce moment que nous nous sommes les moins vus et côtoyés. C'est ainsi que nous nous sommes tous résignés : fêtes et repas annulés, commémorations traditionnelles à huis clos...

A côté de ces migrations « sanitaires » temporaires, notre village a connu aussi des départs, des déménagements et l'arrivée de nouveaux résidents, locataires ou nouveaux propriétaires. C'est ici l'occasion de leur souhaiter encore la bienvenue dans notre commune.

D'autres familles enfin ont été touchées malheureusement par la maladie ou le deuil. C'est ainsi que plusieurs de nos aînés nous ont quitté : Mme Biondo, Yvette et Michel Leblanc, Amédée Allemane, récemment Paulette Servat. Que leurs familles reçoivent ici encore nos condoléances.

2020, vous l'avez constaté, a été aussi une année intense de travaux pour la nouvelle municipalité qui n'a pu que s'inscrire logiquement dans la continuité tant le nombre de dossiers en cours était important...

Ces dossiers, pour beaucoup d'entre eux, nous les avons menés à bien grâce à nos partenaires traditionnels : l'Etat, le Département, la Région, le PETR, le PNR.

Nous sommes d'ailleurs à quelques jours des élections départementales et régionales (20 et 27 juin), qui nous permettront d'élire nos représentants au Conseil Départemental et à la Région. Sachez bien que ces deux échelons de proximité sont, de par leurs compétences étendues (santé, dépendance, collèges, lycées, transports, développement économique, emploi, formation, transition écologique, etc ...), des interlocuteurs privilégiés de nos vies quotidiennes. Pensez à voter...

Voici donc ici, en quelques pages, un essai de résumé de la vie de notre village durant l'année écoulée, la présentation des projets à venir et quelques infos pratiques...

L'activité municipale

Comme annoncé, beaucoup de dossiers lancés par l'équipe précédente et déjà budgétisés se sont réellement concrétisés en 2020 et en 2021.

Ces investissements importants en termes de réseaux et d'équipements vont permettre à notre commune de pouvoir affronter sereinement les décennies à venir.

La DEFENSE INCENDIE

2020 a vu aussi la réalisation de la tranche 1 des travaux de **Défense extérieure Contre l'Incendie**. D'un montant total prévisionnel de 25 790 € HT, ces travaux ont hélas entraîné des dépassements importants de budget. En cause, des frais supplémentaires de terrassement, l'état très préoccupant des murs de clôture notamment avec la maison Cadéac voisine et la commande de travaux de clôture des réserves et de pose de portails non prévus.

La façade sur la Rue du Cap de la Vielle a été totalement reprise et une fontaine aménagée. M. Jean-Luc FAUVEL a aussi réalisé dans une fenêtre existante un magnifique trompe-l'œil (Voir photos ci-dessous). Encore merci à lui.

Au bilan, un chantier de sécurisation de notre commune qui nous a permis d'essayer d'embellir un quartier de notre commune.

La tranche 2 des travaux d'un montant de 14 000 € HT concernera à l'automne 2021 les hameaux de Vignaut et Rechious. Pour ces travaux, nous avons là aussi obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR (6 812 €) et du Conseil Départemental (3 332 €). Les actes de cession gratuite des terrains par Mmes et MM. MACHADO et MONTIES viennent d'être signés.

A son terme, ce dossier aura permis de mener à bien la mise aux normes de la Défense Incendie de notre commune.

Les RESEAUX

Grâce à l'aide du Syndicat Départemental de l'Energie, du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement et du Conseil Départemental, c'est d'abord la **réfection totale des réseaux de notre commune** qui est enfin en voie de finalisation : réseau d'eau potable, réseaux électriques et téléphoniques ont été entièrement repris et enfouis. Une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales (rues de la Carrère et des Courteillasses) a été aussi entièrement refaite.

La 1^{ère} tranche des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur les rues d'Amplan, des Courteillasses, du Cap de la Vielle et de la Carrère et les chemins de l'Arigot et du Troc, a été achevée pendant l'été 2020.

La 2^{ème} tranche sur la Rue du Pramoura et la Route des Pachères a débuté à l'automne et devrait être terminée d'ici à la fin de l'été 2021.

Parallèlement, le SMEA a procédé au renouvellement des conduites et branchements d'eau d'une partie de la route des Pachères et la Rue du Goutet.

A la clé, moins de fuites, des branchements en plomb supprimés, des futurs relevés facilités, des réseaux câblés sécurisés et rénovés, une plus-value esthétique pour le village et nos maisons et une baisse conséquente des factures d'éclairage public grâce au remplacement complet des éclairages en place par des lampes à LED.

Au total, après presque 3 ans de travaux que vous avez subis avec patience, c'est presque 500 000 € pour les réseaux électriques et téléphoniques, 400 000 € pour l'eau potable, 60 000 € pour le pluvial, qui auront été investis dans notre commune.

Fin 2021-début 2022, ce sont les travaux de connexion à la fibre qui devraient être lancés et qui permettront à notre commune d'accéder au haut débit.

L'EAU POTABLE à VIGNAUT

Autre chantier entamé en janvier 2021 : la **connexion du hameau de Vignaut au réseau d'eau potable**. De janvier à février, l'entreprise MAILLET a réalisé la pose de 2,3 Km de conduites. Courant mai, c'est la pose des surpresseurs sur la Place du Cap de la Vielle qui est en cours pour une mise en service, espérons-le, avant la fin juin. Là aussi, le SMEA avec l'aide de l'Agence Adour-Garonne a investi près de 250 000 € qui mettront fin à des décennies d'attente et d'incertitude lors des étés secs, hélas de plus en plus fréquents. Les récentes projections climatiques pour le bassin Adour-Garonne à l'horizon 2050 présentées ci-dessous laissent perplexes quant à la raréfaction de la ressource en eau. Prenons-en tous bien conscience pour l'avenir : l'eau sera un bien précieux...

Des données qui font consensus

Les tendances sur le bassin adour-garonne pour 2050

(Sources : plan d'adaptation au changement climatique du bassin adour-garonne)

Ce qui va augmenter :



+ 2°C
au minimum

La température moyenne
annuelle de l'air



entre
+10 %
et **+30 %**

L'évapotranspiration
des sols et de la végétation



21 cm

Le niveau de l'océan
(et de façon très probable comprise
entre 60 cm et 1 m en 2100).

La fréquence et la puissance
des situations extrêmes :
sécheresses, crues et inondations



La sécheresse des sols



La température des eaux
de surface (déjà +1,5°C
ces 40 dernières années)

LES PÉRIODES D'ÉTIAGE plus longues et plus précoces

Ce qui va diminuer :



Les débits naturels
des cours d'eau

entre **-20 %** et **-40 %**
et **-50 %** en périodes d'étiage



-35 %
à **-60 %**

L'enneigement sur les massifs



+20 % à -50 %

La recharge des nappes, très variable selon les secteurs
et le type de nappes

Ce qui va rester stable :



Le cumul annuel de précipitations

Ces impacts se font déjà sentir aujourd'hui et vont accentuer la forte tension sur les ressources en période d'étiage.

Déséquilibre hydrologique entre besoins et ressources

Aujourd'hui

**200 à 250 millions
de m³ d'eau par an**

2050

**1 à 1,2 milliard
de m³ d'eau par an...**

par le seul effet du changement climatique
(à stocks, objectif environnemental
et usages constants).

L'ATELIER COMMUNAL

L'Atelier Communal (construction aidée par l'État, le Conseil Départemental et la Région) est enfin terminé et opérationnel. Son coût final va donc atteindre la somme de 110 000 € HT pour un montant de subvention de 63 000 €.

Ce nouvel équipement fonctionnel permettra à notre employé par ailleurs entièrement rééquipé en matériel neuf (4 000 € d'achat), en majorité électrique, de mieux accomplir sa tâche d'entretien du village.



Les AUTRES TRAVAUX

En plus de tous ces chantiers, la Municipalité a fait réaliser la **réfection de la zinguerie de la salle des fêtes**, en très mauvais état, par l'entreprise DULON pour un montant de 2 900 € HT.

Tous ces travaux concomitants ont demandé un lourd suivi quotidien de la part des élus.

Mais en plus de ces chantiers, le Conseil aidé par plusieurs habitants a poursuivi bénévolement d'autres travaux sur la commune. Que tous ceux qui ont participé à ces actions trouvent ici le remerciement de la collectivité. Leur action a permis cette année encore d'économiser plusieurs milliers d'euros. Merci aussi à notre personnel pour son engagement.

Au niveau du terrain de chez Martres de la Défense Incendie, c'est ainsi qu'après le nettoyage du terrain en friche, a été implanté un **verger communal** de 15 arbres fruitiers d'espèces locales, la pose d'une petite **serre** destinée à accueillir les plantations communales et la reconstruction de plus de 15 mètres linéaires de murs de clôture en pierre.

Au niveau des **chemins**, après les chemins de Rechious, ce sont les chemins de Hountanières et Campels qui sont en cours de réouverture grâce au travail, là encore, de plusieurs bénévoles.

Ce chemin de Campels devrait, après traçage et balisage, relier Bouve à Campels et faire partie d'un futur itinéraire mémoriel en liaison avec la présence du Maquis durant la seconde guerre mondiale.

La piste de VIGNAUT au COL des ARES a été aussi l'objet de plusieurs journées de travail bénévole. Pour la dégager d'abord des dizaines d'arbres tombés suite aux 4 tempêtes successives de l'hiver 2019-2020. Pour y étaler ensuite les

gravats récupérés lors de la mise en place du réseau d'eau de Vignaut au mois de février. Ces travaux minimaux paraissent pourtant bien insuffisants au vu de son état qui demandera de nouveaux transports de matériaux cette année afin d'essayer de sécuriser son usage. Tout ceci sans subvention car hors du nouveau cadre des financements voirie.

2020 a vu aussi le déménagement du matériel communal dispersé sur l'école, l'église, la mairie, la Salle des Fêtes, vers le nouvel atelier.

Enfin début 2021, une journée de broyage de végétaux a été organisée sur la commune.

Du côté de l'**animation**, si les occasions de rencontre ont été plus rares cette année, nous l'avons dit, la Municipalité a tout de même renouvelé la distribution des cadeaux de fin d'année à destination de nos aînés électeurs (21 colis) de plus de 70 ans et de nos enfants jusqu'à 10 ans (36 cadeaux). De plus, elle a procédé aussi à l'achat et à la distribution de masques en tissu (140 masques) lors du printemps 2020 où ces accessoires se révélaient introuvables. De même ont été distribués des masques offerts par le Conseil Départemental et la Région.

Suite au confinement, certains de nos habitants se sont trouvés confrontés à des difficultés de connexion internet liées au basculement en télétravail. La Municipalité a mis à leur disposition afin de les aider, un bureau de la mairie ou du matériel.

M. MABILLOT habitant de Vignaut, ayant exprimé sa volonté d'utiliser plus régulièrement notre connexion (3 jours par semaine), la Municipalité va signer avec lui une convention de mise à disposition de 50 € par mois qui permettra à la commune d'amortir ses frais d'électricité. L'ancien bureau du maire inutilisé jusqu'ici, a donc été réaménagé par les conseillers en tiers-lieu et sera dédié à ces usages d'utilisateurs extérieurs ponctuels (qui resteront gratuits) ou plus réguliers. Si vous êtes intéressés par son utilisation, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

L'année 2021

Le budget

Le 16 avril, le Conseil Municipal a donc approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs de l'exercice 2020.

Le résultat de clôture 2020 s'élevait à **166 909,72 euros** au 31 décembre 2020. Un résultat logiquement en baisse et à expliquer par deux phénomènes : l'augmentation des dépenses d'investissement due au paiement des opérations de Défense Incendie, d'effacement des réseaux téléphoniques et de l'atelier, la faiblesse des recettes d'investissement due au décalage de versement des subventions attendues et qui seront perçues normalement en 2021.

Le Conseil a ensuite voté le **budget primitif 2021**.

Au niveau des **Recettes de Fonctionnement**, ce Budget 2021 sera concerné par la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et le transfert du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties jusqu'ici perçu par le Département aux communes.

Ce transfert se traduira pour la commune de MALVEZIE par une surcompensation de 9 888 € et un rebasage du taux de la Taxe Foncière à 33,30 %.

La commune continuera par ailleurs à percevoir la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les Logements Vacants.

Compte tenu de ces données, le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de maintenir encore pour 2021 les taux d'imposition communaux appliqués depuis 2013. Le produit total attendu s'élèvera pour 2021 à 51 371 €.

Les dotations d'Etat resteront à peu près constantes (de l'ordre de 48 000 €).

Au niveau des **Dépenses de Fonctionnement**, sera à noter une légère augmentation liée au paiement de la première annuité du prêt contracté auprès du SDEHG pour le financement des travaux d'effacement des réseaux électriques (annuité d'environ 5 000 € sur 12 ans).

En **INVESTISSEMENT**, plusieurs opérations devraient être soldées en 2021 (réseaux, atelier, Défense Incendie village et hameaux) et d'autres financées sur fonds propres (préau école et éclairages de Noël).

Au niveau des **Recettes**, beaucoup de subventions restent à récupérer auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région (Atelier, DECI, Réseaux). Enfin, si l'achat par TDF du terrain du pylône se concrétise en 2021, 8 000 € s'ajouteront à ces recettes.

Le budget communal adopté à l'unanimité peut se résumer ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>TOTAL DU BUDGET</i>
☐	Dépenses : 277 341,72 €	
☐	Recettes : 277 341,72 €	
<i>INVESTISSEMENT</i>		
☐	Dépenses : 234 449,97 €	
☐	Recettes : 234 449,97 €	
☐	Dépenses : 511 791,69 €	
☐	Recettes : 511 791,69 €	

Les projets 2021

Compte tenu du budget présenté plus haut, l'exercice 2021 devrait donc voir la réalisation de plusieurs projets :

- la finalisation de la phase 2 de l'effacement des réseaux sur les rue du Pramoura et la Route des Pachères ;
- la 2^{ème} tranche de la Défense Incendie sur les hameaux ;
- la rénovation du 2^{ème} préau de l'école avec chape et pose de bardage réalisée par l'employé et les conseillers,
- la poursuite des travaux sur différents sentiers.

Au niveau des achats, la Municipalité va aussi procéder cette année au renouvellement des éclairages de Noël en cours d'étude.

Parmi les projets à venir, plusieurs d'entre eux se dérouleront sur plusieurs années. Ils seront traités dans les pages suivantes.

C'est le cas de la création d'une **Association Foncière Pastorale** qui fera l'objet de plusieurs réunions publiques ou de travail cette année (Voir page AFP page 8) De même dans le cadre du Plan de Relance gouvernemental, la Municipalité a décidé avec 5 autres communes des Frontignes de se lancer dans la démarche des **Atlas de la Biodiversité Communale** explicitée un peu plus loin (Voir page ABC pages 9 et 10).

Autre projet retardé encore par le blocage de l'exploitant, **l'achat par la commune de la grange de Mme PRADERE à Bouve**. Décidée à assurer la conservation de ce bâtiment patrimonial en danger de ruine et à le transformer, en lien avec l'ancienne activité de Bouve et la 2ème guerre mondiale, en lieu de mémoire et de rencontre pour nos habitants, la Municipalité va lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (Voir page PATRIMOINE page 11).

Enfin, en prévision de la **réfection de la place du Laouis** dont les revêtements sont aujourd'hui en très mauvais état, une étude sera lancée à l'automne avec les services de voirie du Département et le SIVOM. Cette réfection qui sera précédée par une reprise du réseau pluvial, pourrait être réalisée en 2022-2023, en même temps que les travaux sur la Départementale. Si vous avez des suggestions à propos de ces travaux qui seront l'occasion de réfléchir à la vitesse des véhicules au cœur du village, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Dans tous les cas, beaucoup de travail encore en perspective...

INFORMATIONS DIVERSES	
<u>FLEURISSEMENT</u> Dans le cadre du fleurissement du village, des bons de commande d'une valeur de 20 € valables chez les Pépinières PRADEL à Luchon et le VALLON VERT à Saint-Gaudens seront cette année encore disponibles en Mairie ou auprès des Conseillers pour les habitants du village désirant participer à l'embellissement de leur rue ou de leur devant de porte. Merci à ceux qui participeront à cette opération.	<u>COUPURE d'ELECTRICITE</u> En raison des travaux de raccordement en électricité des nouveaux réseaux souterrains de la Rue du Pramoura et de la Route des Pachères, l'électricité sera coupée le 9 juin dans certains quartiers de la commune. Chaque abonné a été informé par courrier par ENEDIS sur les horaires de coupure. Merci de prendre vos précautions.
<u>FESTIVITES – COMITE des FETES</u> Le contexte sanitaire et ses incertitudes et contraintes réglementaires ne permettent pas encore à ce jour au Comité des Fêtes de programmer de nouvelles activités. Il n'y aura donc pas de fête locale en juillet ni de brandon. Nous espérons tous rapidement un nouveau rendez-vous.	<u>COUPURE d'EAU</u> Afin de procéder au nettoyage du réservoir d'eau potable de Bouteillé, Réseau 31 devrait procéder à une coupure d'eau le 22 juin. Merci de prendre vos précautions.
<u>ELECTIONS DEPARTEMENTALES et REGIONALES</u> Les élections Départementales et Régionales se dérouleront les dimanches 22 et 27 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 et seront transférés à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires. Le vote par procuration sera particulièrement encouragé par l'Etat. Chaque mandataire pourra ainsi disposer de 2 procurations dont la procédure d'établissement sera partiellement dématérialisée grâce à la télé-procédure « Maprocuration ». Attention, il ne reste que peu de temps...	<u>OUVERTURE d'un CENTRE DE VACCINATION COVID</u> Un centre de vaccination COVID a ouvert au Parc des Expositions du Comminges à VILLENEUVE de RIVIERE à compter du 1^{er} juin. Il fonctionnera 7 jours sur 7, de 9 h à 19h et s'adressera à toute personne majeure. Pour la prise de rendez-vous : - keldoc.com - sante.fr - 0800 54 19 19 (numéro vert du lundi au samedi de 8h à 18h)

L'Association Foncière et Pastorale

ou quel avenir pour nos terres agricoles ?

Depuis plusieurs années, plusieurs propriétaires et la Municipalité s'interrogent sur l'avenir des parcelles agricoles de la commune.

Malvezie n'est pas un cas isolé et les constats sont simples. Suite à l'arrêt d'activité des éleveurs de la commune, les terres morcelées, parfois pentues, ont été majoritairement confiées à des preneurs extérieurs. Depuis une quinzaine d'années, l'embroussaillage, la fermeture et la dévalorisation des parcelles progressent, cours d'eau et chemins ne sont plus entretenus.

Afin de stopper cette évolution néfaste dont les enjeux sociaux, économiques, environnementaux sont multiples, la commune de MALVEZIE voudrait impulser le projet de création d'une **Association Foncière et Pastorale (AFP)** qui pourrait peut-être constituer un outil de reprise en main de la situation et de développement de la commune.

Une AFP est une association syndicale des propriétaires d'un périmètre agricole, pastoral et/ou forestier qui va se charger **d'assurer collectivement la gestion et la mise en valeur de ces terrains** en organisant par exemple le pâturage et la location des terrains, la réalisation de travaux et d'équipements structurants subventionnés à 70 % (clôtures, débroussaillage, points d'eau, accès...) hors de portée à ce jour pour les seuls exploitants ou propriétaires.

C'est un **outil de gestion** collective au sein duquel les propriétaires **conservent intégralement l'ensemble de leurs droits de propriété** (vente, hypothèque, donation...) et chargé de leur garantir l'entretien et la valorisation de leurs parcelles et le paiement d'un loyer.

Pour la commune, le maintien d'un cadre de vie agréable pour tous et d'une vie rurale dynamique est capital. En association avec la Municipalité, l'AFP pourrait ainsi appuyer le projet d'installation d'un jeune agriculteur résident sur la commune.

Suite à une première réunion d'information de la population de MALVEZIE le 23 octobre 2020 menée grâce au concours des conseillers agro-environnementaux du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, une deuxième réunion de travail a permis le 16 février 2021 de réfléchir à un premier périmètre de cette future AFP.

Une nouvelle réunion d'information et de consultation des propriétaires concernés, déjà reportée pour des raisons sanitaires, a eu lieu le **vendredi 7 mai** à 17h30 à la salle des fêtes de MALVEZIE, hélas, en l'absence des exploitants qui n'ont pas souhaité apparemment être présents. Cette réunion a démontré l'intérêt que plusieurs propriétaires portent au lancement de cette démarche qui se poursuivra prochainement par plusieurs réunions de travail.

Pour toutes vos questions, concernant ce projet d'avenir qui nécessitera le consensus et la mobilisation les plus larges possible des propriétaires, vous pouvez contacter la Mairie.



L'Atlas de la Biodiversité ABC

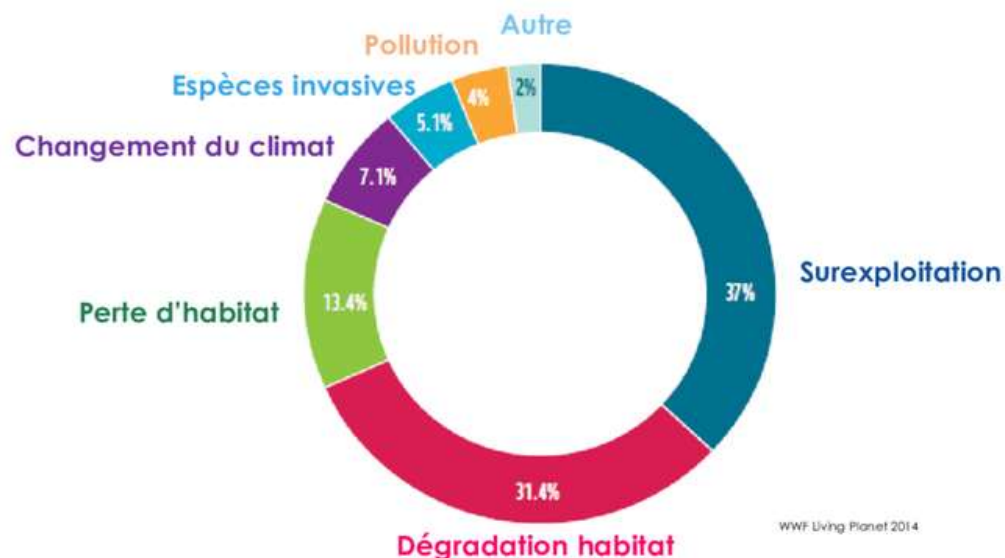
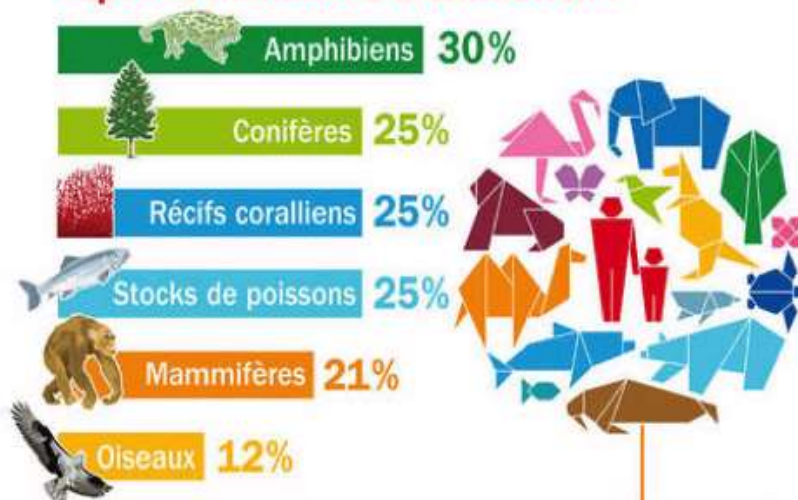
Vous en avez entendu parler, vous en avez aussi peut-être vous-même déjà constaté quelques signes, la **biodiversité**, l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, décline à un rythme alarmant ces dernières années. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le changement climatique sont la principale cause de ce déclin rapide.

Cette **érosion de la biodiversité** qui se traduit par l'extinction d'espèces (végétales ou animales) dans le monde entier, ainsi que la réduction ou la perte locale d'espèces dans un habitat donné, et la disparition d'écosystèmes, pose même la question d'une **sixième crise d'extinction** majeure en cours sur Terre.

Notre Piémont pyrénéen n'échappe pas à cette dynamique apparemment inexorable. C'est ainsi que chez nous, c'est principalement la petite faune campagnarde des insectes et des oiseaux qui décline rapidement et en silence.

La biodiversité mondiale en danger

Espèces menacées d'extinction :



Pour lutter contre ce déclin de la biodiversité, il faut d'abord bien la connaître au niveau territorial et bien en identifier les enjeux. C'est l'objectif principal de la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) portée par l'Etat par le biais de l'Office français de la biodiversité depuis 2017.

LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE

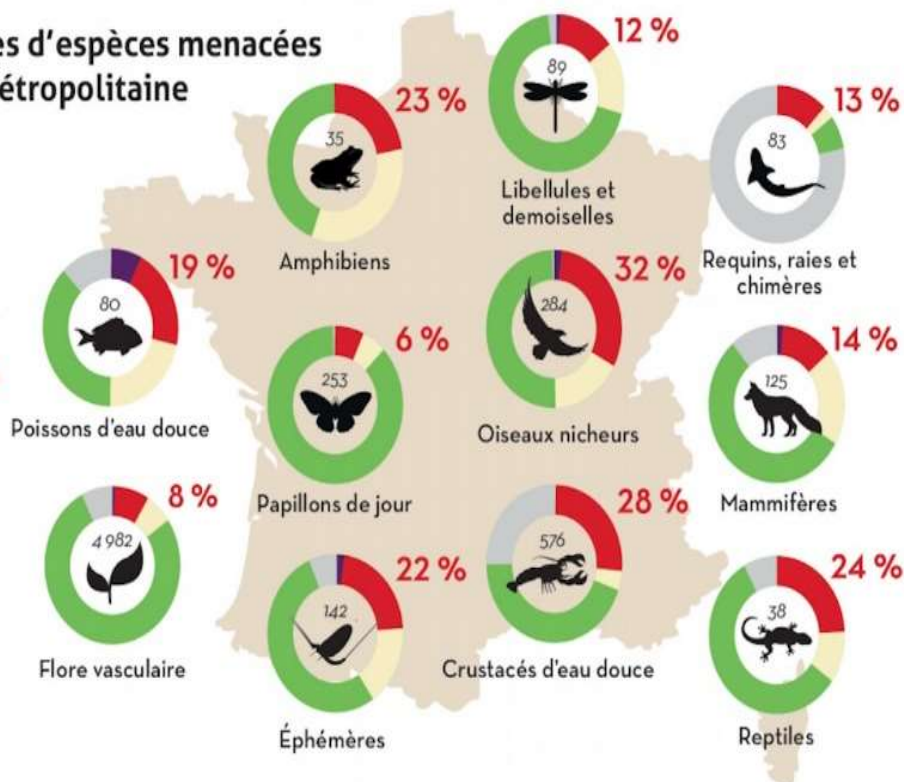
Pourcentages d'espèces menacées en France métropolitaine

Légende

Pourcentage d'espèces menacées

Nombre total d'espèces

Disparue
 Menacée
 Quasi menacée
 Préoccupation mineure
 Données insuffisantes



Source : UICN Comité français, OFB & MNHN (2020). La Liste rouge des espèces menacées en France : 13 ans de résultats. Paris, France. Conception graphique : Natacha Bigan.

Sous la direction de la Communauté des Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, six communes des Frontignes (Malvezie, Ore, Lourde, Frontignan-de-Comminges, Saint-Pé-d'Ardet et Galié) ont décidé de poser leurs candidatures en 2021 auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) en vue de la rédaction d'un Atlas de la Biodiversité Communal.

Ces Atlas qui permettront la mise en place d'une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale auront pour objectifs de mieux connaître les enjeux de biodiversité de ces communes et d'associer les habitants de tous âges aux observations et aux recherches afin qu'ils connaissent mieux les richesses de leur patrimoine naturel et aient à cœur de le préserver et de le valoriser.

Ils permettront aussi de mener avec les écoles de Saint-Pé d'Ardet et Sauveterre-de-Comminges des actions pédagogiques et de valoriser les connaissances acquises dans le cadre de projets touristiques et culturels (sentiers thématiques, etc.).

Après validation par l'OFB, ce projet intercommunal d'une durée de 24 mois associera donc la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, les 6 communes partenaires et l'AREMIP, association naturaliste locale et atteindra un montant prévisionnel de

dépenses total de 61 680 € TTC. Après intervention de l'Etat pour 80 %, de la CCPHG pour 10 %, il aura un coût final pour MALVEZIE de 881,15 € TTC.

Vous serez informés prochainement de l'évolution de cette candidature qui devrait vous permettre, si vous êtes intéressés, dès cet été, de participer à cette enquête par le biais d'ateliers, de randonnées et d'animations diverses.

MALVEZIE : un patrimoine mal connu

Notre petite commune possède quelques vestiges hélas mal connus de son passé.

Pourtant les hommes ont laissé beaucoup de traces de leur passage chez nous et ce, dès la Préhistoire.

Des traces ténues d'une occupation antique ont été collectées sur plusieurs secteurs du village (sarcophages, tuiles romaines, fragment d'urne cinéraire, vestiges de villages).

La Municipalité avait, grâce à l'aide des archéologues chargés du site d'Izaut, dès 2014 pu participer à l'étude et à la datation d'ossements découverts dans une grotte occupée à la fin du 5^{ème} siècle de notre ère.

Vous connaissez tous la Grotte de Malvezie, autrefois « château » des seigneurs de Malvezie, pour ses fortifications hélas aujourd'hui en très mauvais état.

C'est un nouveau site inédit situé sur Bouve qui a été présenté à M. Clément VENCO, archéologue, qui termine en ce moment sa thèse sur notre région.

Ce site correspondant certainement à un ancien village médiéval semblant présenter un réel intérêt archéologique, une opération de prospection LIDAR par drone a été menée en décembre dernier et financée par la Commune pour un montant de 1 400 €.

M. VENCO, qui vient de réaliser deux chantiers de fouilles sur Antichan et Sauveterre, doit transmettre un rapport d'analyse des données LIDAR à la Municipalité au mois de juin. Si ce rapport confirmait les premiers relevés, ce site de Bouve pourrait peut-être faire l'objet d'une première campagne de fouilles pour 2022. Ce chantier, monté avec l'aide des services du futur Parc Naturel Régional Comminges Pyrénées Barousse, devrait être financé à 80% grâce à l'aide de l'Etat, du Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE et de la Région OCCITANIE. Son coût résiduel pour la commune pourrait être de l'ordre de 2 500 €.

Les résultats de ces recherches devraient être valorisés par la suite dans le cadre d'un projet de sentier culturel archéologique porté par le Parc Naturel Régional et qui reliera plusieurs sites de notre région.

Autre moment clé de l'histoire de notre village, la seconde guerre mondiale.

Les derniers témoins de cette période sont aujourd'hui très âgés. Plusieurs ont été interrogés par les membres de l'association « Chemins de la Liberté » notamment sur la présence du maquis à Bouve et sur la famille VERDALLE dont deux membres étaient à l'époque passeurs.

Pour ne pas que ces souvenirs tombent hélas dans l'oubli, la commune projette toujours l'achat de la grange de Mme PRADERE à Bouve pour en faire un lieu de rencontre et de mémoire mais se heurte au droit de préemption de l'exploitant des parcelles. De même, en liaison avec la mairie d'ARBON où sera organisée une grande cérémonie en l'honneur du maquis en 2024, la Municipalité travaille au tracé d'un sentier reliant les deux sites de Campels et Bouve. Si vous êtes intéressés par ces travaux, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Cet été, la Municipalité essaiera d'organiser une conférence publique avec M. VENCO sur le patrimoine de notre commune.

Les DECHETS

Comme vous le savez, notre planète et nos océans sont envahis par le poids de nos déchets.

La collecte et le traitement des déchets sont assurés chez nous par le SIVOM du Haut-Comminges.

Nous bénéficions d'une collecte hebdomadaire (lundi matin) sur l'année et de deux collectes (lundi matin et jeudi matin) sur juillet et août, ceci pour une redevance annuelle 2020 s'élevant à 163 € par foyer.

Le traitement est réalisé grâce à trois équipements :

- Le centre de tri de Saint-Gaudens
- La plateforme de compostage de Lieoux
- Le centre d'enfouissement de Lieoux.

Afin de faire baisser les tonnages des déchets enfouis et non valorisés et de limiter les coûts induits de traitement, le SIVOM a mis en service depuis 2003, conformément à la législation, la **collecte sélective des déchets ménagers** qui se fait par deux voies principales :

- Les **aires d'apport volontaire** situées dans chaque village (pour le verre, le papier et les emballages)
- Les **déchetteries** de Huos, d'Izaourt et le Point de Sauveterre (pour les autres déchets).

Trier et valoriser, est le seul moyen de limiter les coûts de traitement et la redevance finale réclamée à chaque foyer grâce à la revente des produits du tri et aux subventions indexées sur les tonnages triés. Vous trouverez dans la page suivante un tableau récapitulatif pour vous aider.

Beaucoup de nos habitants se sont mis au tri aujourd'hui et permettent grâce à leurs efforts de limiter la facture de tous. Merci à eux.

Il est dommageable que quelques-uns refusent encore cette démarche civique et écologique pourtant peu contraignante au quotidien.

Rappel : Pour vos déchets végétaux de cuisine et de jardinage, des composteurs sont disponibles auprès du SIVOM.

L'incinération des déchets y compris végétaux étant interdite, pour des quantités importantes de déchets verts, une opération de broyage peut être organisée avec le concours du broyeur du SIVOM. Pour cela, contactez la mairie.

Vous devez être détenteur d'une carte octroyée par le SIVOM pour toutes vos visites en déchetteries. Cette carte est à retirer dans les locaux du SIVOM à Gourdan-Polignan.

La législation vient d'imposer la mise en place en déchetterie d'une nouvelle benne spécifique dite Eco-Mobilier destinée à accueillir les déchets mobiliers.



QUE METTRE DANS LA BENNE ÉCO-MOBILIER ?

TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

RANGER



S'ASSOIR



SE COUCHER



POSER



QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :
- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés



où mettre vos déchets ?

Déchets acceptés dans les déchetteries	DECHETTERIES		
	HUOS	IZAOURT	SAUVETERRE
♦ Encombrants métalliques (vélos ...)	x	x	x
♦ Encombrants non métalliques (hors ECO-MOBILIER)	x	x	x
♦ ECO-MOBILIER	x	x	x
♦ DEEE (Déchets Electriques Et Electroniques) - Froid : frigo, congélateur... - Hors froid : cuisinière électrique, four électrique, ... - Petits Appareils en Mélange - Ecran	x	x	x
♦ Ampoules à économie d'énergie	x	x	x
♦ Cartons	x	x	
♦ Végétaux	x	x	
♦ Bois en petite quantité	x		
♦ Gravats	x		
♦ Emballages	x	x	
♦ Journaux	x	x	
♦ Verre	x	x	
♦ Piles	x	x	x
♦ Cartouches d'imprimantes	x	x	x
♦ Batteries	x	x	x
♦ Huiles de vidange	x	x	x
♦ Huiles de cuisine	x		x
♦ <u>D.M.S.</u> (Déchets Ménagers Spéciaux) Produits chimiques issus (détachants, javel, peintures, solvants, produits phytosanitaires, acides, bases)	x		
♦ Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (aiguilles)	x	x	x
♦ Textiles et chaussures (collectés en sac. Séparez les textiles des chaussures)	x		
Jours et horaires d'ouverture	du lundi au samedi de 9h à 12h30 mercredi après-midi de 14h à 17h30	le lundi, le mardi, le vendredi et le samedi de 14h à 17h30	le jeudi de 14h à 17h30



Pas + d' 1 m3 par semaine et par catégorie de déchet.